

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 8 avril 2008 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu mardi 15 avril 2008 à 19 heures à la mairie de Thoard »

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Comptes administratif et de gestion 2007-budgets M14 et M49
- Budgets primitifs 2008 M14 et M49, affectations des résultats, décisions se rapportant aux budgets et attribution de subventions
- Vote des taux d'imposition 2008
- Réalisation d'emprunts
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs et de trois délégués au pays dignois
- Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes
- Délégations au Maire : compte à terme, embauche personnel, contentieux
- Choix du maître d'œuvre pour alimentation en eau du quartier des Romans et la mise en place de traitement aux bassins
- Maison Aurelle
- Point sur les travaux en cours
- Divers

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Etaient présents : M. Jean-Louis PIN, Mmes Elisabeth JOVET, Elisabeth DALMAS, Adjointes ;
Mme Annie BAUSSAN, MM. Pierre DELAYE, Frédéric FÉRAUD, Philippe JULIEN, Marc MALAGUTTI, Claude SENES, Mme Véronique SOLANS.

MM. Jean-Claude COLLAVINI et Maurice FÉRAUD arrivent à 19 h 30

Excusée : Mme RUFFE- RAIMON Julie

Absent : M. Benjamin LAFOND

Est élu secrétaire de séance : M. Frédéric FÉRAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 21 mars 2008 est lu et approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal procède à la modification de la composition des commissions comme suit :

Commission des travaux

Denis BAILLE, Jean-Louis PIN, Annie BAUSSAN, Jean-Claude COLLAVINI, Frédéric FÉRAUD, Maurice FÉRAUD, Philippe JULIEN, Benjamin LAFOND, Marc MALAGUTTI, Véronique SOLANS.

Commission des finances

Denis BAILLE, Elisabeth JOVET, Jean-Louis PIN, Jean-Claude COLLAVINI, Philippe JULIEN, Frédéric FÉRAUD, Benjamin LAFOND, Marc MALAGUTTI, Véronique SOLANS

Commission communications

Denis BAILLE, Elisabeth DALMAS, Denis BAILLE, Annie BAUSSAN, Pierre DELAYE, Philippe JULIEN, Benjamin LAFOND, Julie RUFFE-RAIMON, Véronique SOLANS

Commission du patrimoine

Denis BAILLE, Elisabeth JOVET, Pierre DELAYE, Maurice FERAUD, Philippe JULIEN, Julie RUFFE-RAIMON, Claude SENES.

Chaque commission devra nommer un vice-président qui remplacera le maire en cas d'absence.

2 - Comptes administratif et de gestion 2007- budgets M14 et M49

MM. COLLAVINI et FERAUD arrivent au cours de la présentation du compte administratif M14.

Budget M14

M. Denis BAILLE, Maire, soumet au conseil municipal le compte administratif qui se présente comme suit pour le budget principal :

dépenses de fonctionnement	668 660.80 €
recettes de fonctionnement	801 828.71 €
excédent de fonctionnement	133 167.91 €
dépenses d'investissement	614 988.90 €
recettes d'investissement	652 689.12 €
excédent d'investissement	37 700.22 €
excédent global	170 868.13 €
dépenses d'investissement à reporter	322 083.00 €
recettes d'investissement à reporter	323 870.00 €
excédent sur les reports	1 787.00 €
excédent d'investissement global	39 487.22 €

Hors, la présence de M. Claude SENES, ancien maire, le conseil municipal à 11 voix pour et 1 abstention adopte ces résultats. Le compte de gestion établi par M. le Trésorier Principal et présentant les mêmes résultats est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

Budget M 49 eau et assainissement

Il est procédé à l'examen du compte administratif du budget eau et assainissement M 49 qui se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation	70 549.15 €
Recettes d'exploitation	103 864.94 €
Excédent d'exploitation	33 315.79 €
Dépenses d'investissement	131 340.30 €
Recettes d'investissement	158 082.08 €
Excédent d'investissement	26 741.78 € - ICNE 2007 : 2 441.81 = 24 299.97 €
excédent global	57 615.76 €
Dépenses d'investissement à reporter	278 278 €
Recettes d'investissement à reporter	234 035 €
Déficit d'investissement avec les restes à réaliser	-19 943.03 €

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal, hors la présence de M. Claude SENES, ancien Maire. Le compte de gestion établi par M. le Trésorier Principal et présentant les mêmes résultats est approuvé à l'unanimité des présents.

3 - Budgets primitifs 2008 M14 et M49, affectations des résultats, décisions se rapportant aux budgets et attribution de subventions

Budget M14

Affectation du résultat :

Le conseil municipal constate les résultats suivants réalisés au compte administratif 2007 pour le budget principal et décide de les intégrer dans le budget primitif 2008 :

Excédent d'investissement	37 700.22 €
excédent de fonctionnement	133 167.91 €
solde des restes à réaliser	+ 1 787.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 133 167.91 € en investissement au c/1068.

Le maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif (M14) élaboré avec la commission des finances et qui se résume comme suit en incorporant les restes à réaliser en investissement :

Dépenses de fonctionnement	613 832 €
Recettes de fonctionnement	613 832 €
Dépenses d'investissement	715 733 €
Recettes d'investissement	715 733 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget tel que présenté.

Attribution de subventions

Après étude des demandes de subventions, le conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Louis PIN, 1^{er} adjoint au maire, et hors la présence M. Denis BAILLE, Maire, pour ce qui concerne l'association Provence Palestine, de M. Claude SENES pour ce qui concerne l'association « Le petit musée des cuivres » intervenant dans ces associations et M. Pierre DELAYE, pour la subvention pour la réfection des façades, à l'unanimité accorde les subventions suivantes :

Caisse d'allocations familiales FSL	400
Cercle de l'amitié Thoard	400
Coopérative scolaire école primaire Thoard	1 200
Association musiques dans les Alpes de Haute Provence	300
Groupement de développement agricole des Duyes et Bléone	600
Comité départemental de la prévention routière	100
Association "Thoard en fête"	3 000
Association "Le Petit musée des cuivres"	1 200
Association Amis du musée de la résistance	30
ADMR Duyes Bléone	30
Association de coopération décentralisée Provence Palestine projet Azoun Atmeh	535
Association. "France Palestine solidarité des Alpes de Haute Provence"	200
Commune d'OUHINI au BENIN	500
Solidarité paysans Provence	30
Les restaurants du cœur à DIGNE LES BAINS	100
Association Musique Barras Mirabeau	250
Fondation du patrimoine	50
USEP Tour du 04	50
Association Liber à Thoard pour exposition « le petit chaperon rouge »	200
Rénovation façade propriété de M. Pierre DELAYE (622 m ² x 3.20 €)	1 990

Fixation tarif pour photocopie

Le maire propose de baisser le prix de la photocopie compte tenu de la baisse du coût de reproduction. Le conseil municipal fixe le prix de la photocopie A4 simple à 0.10 €, recto-verso et A3 simple à 0.15 € et recto-verso A3 à 0.18 € à compter de ce jour.

Budget primitif M49*Affectation du résultat :*

Suite à l'approbation du compte administratif du budget annexe eau et assainissement, le conseil municipal constate les résultats suivants :

Excédent d'investissement	24 299.97 €
Excédent d'exploitation	33 315.79 €
Solde des restes à réaliser	- 19 943.03 €

Le conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 33 315.79 € en investissement au c/106. L'excédent d'investissement sera reporté en investissement.

Le maire soumet le projet de budget primitif pour le service de l'eau et de l'assainissement qui se présente comme suit, avec reprise des restes à réaliser :

Dépenses de fonctionnement	114 300 €
Recettes de fonctionnement	114 300 €
Dépenses d'investissement	510 560 €
Recettes d'investissement	510 560 €

Le conseil municipal adopte le budget M49 à l'unanimité.

4 - Vote des taux d'imposition 2008

Le maire soumet au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2008. Afin d'équilibrer le budget, les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti ont été augmentés. Le conseil municipal, après délibérations, adopte les taux suivants à l'unanimité :

Taxe	Bases d'imposition	Taux	produit
Taxe d'habitation	577 000	11.95	68 952
Foncier bâti	383 900	29.99	115 132
Foncier non bâti	17 000	54.52	9 268
Taxe professionnelle	144 500	18.48	26 704
		Produit attendu	220 056

5 - Réalisation d'emprunts

Le maire soumet au conseil municipal les différentes propositions de prêts suite à la mise en concurrence. Il est prévu d'emprunter 100 000 € et 70 000 € sur le budget principal pour la construction des garages communaux, les travaux de voirie et la réfection du foyer rural et 70 000 € sur le budget de l'eau en vue de financer les travaux en cours de réalisation et à venir, notamment l'extension du réseau d'assainissement au quartier du Serre. Le conseil municipal, après analyse des offres, porte son choix sur un taux fixe à 4.51 % à périodicités multiples sur 14 ans et 3 mois à

réaliser auprès de la caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse. Le maire est autorisé à signer les contrats de prêts aux conditions suivantes :

- 100 000 € au taux fixe de 4.51 % sur 14 ans et 3 mois – 1^{ère} échéance payable 3 mois après versement des fonds – échéance annuelle de 9 312.66 € - amortissement du capital progressif
- Deux fois : 70 000 € au taux fixe de 4.51 % sur 14 ans et 3 mois - 1^{ère} échéance payable 3 mois après versement des fonds – échéance annuelle de 6 518. 86 € - amortissement du capital progressif

6 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs. Le conseil municipal doit proposer 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants), le directeur des services fiscaux désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

SENES Claude	SOLANS Véronique	TH, TFB
PIN Jean-Louis	DELAYE Pierre	TH, TFB et TFNB
JOVET Elisabeth	FERAUD Maurice	TH, TFB et TP
DALMAS Elisabeth	LAFOND Benjamin	TH, TFB
BAUSSAN Annie	RAIMON-RUFFE Julie	TH, TFB
JULIEN Philippe	FERAUD Frédéric	TH, TFB et TFNB
MALAGUTTI Marc	PROIX Roger	TH, TFB
GAUBERT Jean-Paul	PELAGIO Annick	Taxe professionnelle
JULIEN Patrick	DELAYE Thierry	Propriétaires forestiers
COLLAVINI Jean-Claude	GUILLOMON Francis	Non domiciliés à Thoard
TOURNIAIRE Guy	JULIEN Jean-Paul	TH, TFB, TFNB
JULIEN André	JULIEN Thierry	TH, TFB, TFNB

Désignation de trois délégués au pays dignois

Le maire donne lecture d'un courrier du Comité du Pays Dignois qui rappelle qu'il a été décidé dans ses statuts la désignation de trois délégués du conseil municipal. Le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

- Marc MALAGUTTI
- Denis BAILLE
- Elisabeth JOVET

7 - Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Alain LE BARON, Receveur municipal.

8 - Délégations au Maire : compte à terme, embauche personnel, contentieux

Compte à terme

Le maire rappelle que la commune dispose d'un compte à terme auprès de la trésorerie générale. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à ouvrir, à demander le retrait anticipé et à effectuer toutes les opérations nécessaires sur ce compte en fonction de la trésorerie de la commune durant tout le mandat.

Embauche personnel

Le maire informe le conseil municipal que le secrétariat présente une surcharge de travail compte tenu des nombreux dossiers de travaux en cours. Il propose d'engager un agent contractuel du 21 avril 2008 au 31 mai 2008 à raison de 15 h par semaine. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à embaucher un adjoint administratif 1^{ère} classe au 4^{ème} échelon de l'échelle 4 à raison de 15 h/semaine, les congés payés pourront être payés le cas échéant.

Contentieux

Dans le cadre des délégations données au maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales par délibérations du 21 mars 2008, il y a lieu de définir dans quels cas le maire peut intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans en référer auparavant au conseil municipal. Le conseil municipal autorise le maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle uniquement pour les contentieux administratifs.

9 - Choix du maître d'œuvre pour alimentation en eau du quartier des Romans et la mise en place de traitement aux bassins

Le maire informe le conseil municipal qu'après étude des offres reçues pour la maîtrise d'œuvre concernant la mise en place de traitements et la construction d'un réservoir d'alimentation du quartier des Romans, il s'avère que le bureau PETITJEAN a établi la meilleure offre. Le conseil municipal, après délibérations, autorise le maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces relatives à cette maîtrise d'œuvre avec le bureau PETITJEAN pour un montant de 12 036 € HT. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2008 eau et assainissement.

10 - Maison Aurelle

M. Jean-Louis PIN, adjoint, indique que l'entreprise consultée estime qu'il y a lieu de supprimer le plancher et les cloisons des deux appartements et que le coût serait relativement important. Il est proposé de faire effectuer un estimatif détaillé des travaux afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Il est décidé de ne pas louer l'appartement du 1^{er} étage dans l'état actuel.

11 - Point sur les travaux en cours

Garages communaux

Le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé en date du 1^{er} avril 2008 au cabinet BROUSTAUT chargé de la maîtrise d'œuvre et du suivi des travaux de construction des garages communaux, de provoquer une réunion de chantier. En effet, depuis le démarrage du chantier en janvier, une seule réunion a eu lieu. Le cabinet Broustaut vient de répondre en demandant de différer la réunion d'une semaine, n'étant pas disponible. Le conseil municipal a décidé de maintenir la réunion programmée pour le 18 avril ainsi que celle du 25 avril 2008.

Foyer rural

M. Philippe JULIEN indique que les travaux d'électricité sont achevés et les peintures en cours. La couleur des pannes sera chêne clair. Le maître d'œuvre, M. Jean-Michel ROCHE doit rencontrer l'architecte des bâtiments de France pour le choix des couleurs de la façade. Les escaliers sont en cours d'achèvement et l'intérieur devra être terminé la semaine prochaine.

St Martin

M. Jean-Louis PIN s'est rendu sur place avec le géologue pour la mise en place de l'assainissement autonome. Compte tenu du contexte et des contraintes d'accessibilité, la fosse septique devra être posée à proximité de la chapelle, malgré l'avis mitigé du géologue.

Contrat d'hébergement et de maintenance pour le site thoard.fr

Le maire soumet au conseil municipal, le projet de contrat de maintenance pour le site Internet de la commune proposé par le créateur du site la société « Com des Lézards » basée à HYERES. Le prix est de 135 € HT par trimestre et comprend également le montant de l'hébergement. Le contrat est valable un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2011. Le maire est autorisé à signer ce contrat.

Programme des travaux en forêt

L'ONF propose d'effectuer l'entretien du périmètre du Margue pour 2 200 € HT et l'entretien de la piste du Margue pour 700 €. Le conseil municipal, après délibérations, décide de faire procéder uniquement à l'entretien de la piste pour 700 € HT.

12 – Divers

Appel national des acteurs de l'éducation à l'environnement en soutien au rôle joué par les réserves naturelles vis-à-vis de la sensibilisation du public

Le maire donne lecture de la motion en faveur du maintien des aides financières du ministère pour les réserves naturelles qui ont un rôle éducatif dans la conservation de la biodiversité. Le conseil municipal accorde son soutien aux réserves naturelles et charge le maire de signer l'appel national.

Information

Le maire informe qu'une réunion de présentation et d'explication du plan local d'urbanisme aura lieu mercredi 30 avril 2008 à 17 h 30 au foyer rural. Elle sera suivie par une « cérémonie » de remerciements aux maire et conseillers sortants et un apéritif.

La séance est close à 22 h 50.